

2026-18.05_01

Feuillet 1144

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**

**Membres
du Bureau Communautaire**
Titulaires : 28
Membres présents : 22
Membre représenté : 01
Votants : 23
Date de la convocation
12 mai 2026

L'An DEUX MILLE VINGT SIX, DIX HUIT MAI à 18 H 30, le Bureau Communautaire convoqué légalement, s'est réuni au Pôle administratif de la CCALN à Ailly-sur-Noye, sous la présidence de Monsieur CHANTRELLE Brice

● **Etaients présents les Vice-Présidents et Conseillers Communautaires Délégués :**

Mesdames HALL Marina, BERTOUX Julia, RIDEAU Coralie

Messieurs CHANTRELLE Brice, de CAFFARELLI Christian, DUTILLEUX Olivier, WABLE Vincent, VERONT Fabrice, CAPELLE Hubert, MOURIER Francis, VAN OOTEGHEM J. Michel, DUBOIS Michaël, JUBERT Patrick, GAWLIK Jérémy

● **Etaients présents les Conseillers Communautaires :**

Madame CHANOINE Martine, MENARD Sergine, MARCEL Marie-Hélène,

Messieurs BOUCHER Michel, LEVASSEUR Roger, LESCUREUX André, CARON Hubert, LEROY Jean-Maurice

● **Disposaients d'un pouvoir :**

M. CAPELLE Hubert de BOONE Odile

● **Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :**

Mme DOUAY Sonia, BOONE Odile

MM. DURAND Pierre, DELANAUD Stéphane, BENONY Miguel, LAVOINE Nicolas

Objet : Convention entre la CCALN et l'association Initiative Somme France Active Picardie 2026 -2028

Rapport de M. Christian DE CAFFARELLI, Vice-Président Développement Economique – Tourisme - ESS,

Vu la Charte d'engagement entre la Région et la CCALN faisant état d'une volonté commune à œuvrer en matière de développement économique de façon conjointe sur le territoire de la CCALN, en s'appuyant sur les axes du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) ; cette charte permettant ainsi le financement légal des opérateurs de la création d'entreprises par les EPCI (dont Initiative Somme France Active Picardie),

Compte-tenu de l'intervention d'Initiative Somme France Active Picardie sur le territoire de la CCALN et de ses actions en termes d'accompagnement (informations, conseils, financement, prêt à taux zéro et garanties bancaires...) du tissu économique (commercial, artisanal ou de service, économie sociale et solidaire) de proximité (cf présentation et bilan annexés),

Vu les dispositions de la convention de partenariat entre Initiative Somme France Active Picardie et la CCALN ci-annexée,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau communautaire :

- Entérine la convention entre la CCALN et Initiative Somme France Active Picardie pour une durée de 3 ans (2026-2028) telle qu'annexée,
- Autorise le Président et le Vice-Président Développement économique, Tourisme, Economie Sociale et Solidaire à signer les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait et délibéré, le 18 MAI 2026
à Ailly sur Noye

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le... 21/05/26

Affiché le

Le Président,

Brice CHANTRELLE



1/1

Convention de Partenariat entre Initiative Somme France Active Picardie et La Communauté de Communes Avre Luce Noye

Préambule

Initiative Somme France Active Picardie a pour objet de favoriser le développement de la création-reprise d'entreprises dans l'ensemble du département de la Somme, par une offre d'accompagnement technique et financier proposée aux porteurs de projet d'entreprises et entreprises de moins de trois ans.

La Communauté de Communes Avre Luce Noye a comme compétence, la compétence économique ; dans ce cadre elle accompagne sur son territoire les entreprises implantées et les porteurs de projet désireux d'y développer leur activité.

A partir de ce constat de valeurs et d'objectifs communs, il est convenu ce qui suit entre :

Initiative Somme France Active Picardie, association loi 1901, 49 Boulevard Alsace Lorraine-80000- Amiens, représentée par son Président M. Xavier CAPRON.

Et

La Communauté de Communes Avre Luce Noye, Zone d'activité route de Boves à Ailly sur Noye, représentée par son Président M. Brice CHANTRELLE.

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités du partenariat relatives à l'accompagnement des porteurs de projet qui souhaitent créer, reprendre ou développer une activité économique, y compris les activités relevant de l'ESS, sur le territoire de la Communauté de Communes Avre Luce Noye à compter du 1^{er} janvier 2026.

Article 2 : Les engagements de l'association Initiative Somme France Active Picardie

Afin d'apporter un service de qualité auprès des porteurs de projet du territoire, l'association s'engage à :

- Désigner un interlocuteur référent pour le territoire parmi les conseillers salariés de l'association.
- Établir annuellement un calendrier de présence sur le territoire de Communauté de Communes Avre Luce Noye. Le calendrier sera établi sur la base de deux demi-journées de permanence par mois sur le territoire. Le calendrier sera établi de façon concertée avec le service économique de la Communauté de Communes Avre Luce Noye. Le calendrier comportera des temps dédiés à des rendez-vous individuels ou à des temps d'informations collectives. Les lieux de présence seront déterminés en concertation avec le service de la Communauté de Communes Avre Luce Noye.
- Informer les porteurs de projet créateurs, repreneurs, dirigeants de TPE, PME, dans leur parcours de création ou reprise d'entreprises, accompagner financièrement les projets par la mobilisation des outils de financements dont l'association assure la gestion directe tels que le prêt d'honneur et tout autre outil de financement dont l'association pourrait assurer la gestion directe ou dans le cadre d'une délégation; assurer l'intermédiation bancaire; mobiliser les outils de garantie et plus généralement aider à la constitution des dossiers en vue de leurs présentations auprès des financeurs publics ou privés qui pourraient accompagner le projet et permettre sa réalisation.
- Mobiliser les acteurs économiques du territoire notamment dans les comités de prêts,
- S'impliquer dans les groupes de travail à la demande du territoire sur les sujets en lien avec la création, la reprise ou le développement du tissu économique de proximité.
- Participer aux actions conduites par la Communauté de Communes Avre Luce Noye ou/et organiser avec la Communauté de Communes Avre Luce Noye un temps d'information avec pour finalité le développement de la dynamique entrepreneuriale sur le territoire.
- Relayer les actions relevant du développement économique local portées par la Communauté de Communes Avre Luce Noye et proposer un outil de communication

(type flyer en format dématérialisé) avec mention du logo des deux signataires pour une large diffusion sur l'ensemble du territoire d'intervention.

Article 3 : Accompagner les Structures de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS)

Initiative Somme France Active Picardie mobilise des dispositifs de financement destinés aux structures de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS).

L'économie sociale et solidaire est composée du tissu associatif employeurs présents dans le domaine de la culture, du sport, du tourisme...et des entreprises de l'insertion ou engagées dans des actions de développement durable, transition écologique, ou toute évolution sociétale tel que les tiers lieux, le développement de circuits courts...

Pour accompagner le développement de ces structures, l'association Initiative Somme France Active Picardie est porteuse de différents outils d'accompagnement qui peuvent être mobilisés à tout stade de vie de ces structures :

- Pour accompagner la création de nouvelles structures employeuses : le FIDESS, une subvention qui peut prendre en charge jusqu'à 70% du coût d'une étude de faisabilité
- Pour accompagner les projets d'investissements : la mobilisation d'outils de garantie bancaire qui facilitent et sécurisent le financement des projets qui ont recours à de l'endettement bancaire
- Pour consolider la structuration financière des structures, couvrir le besoin en fonds de roulement : des interventions en quasi-fonds propres (apport associatif à taux zéro ou prêt participatif)
- Pour pallier à des difficultés de trésorerie court terme : avance remboursable DASESS à taux zéro
- Pour financer des besoins d'accompagnement en ingénierie afin de réétudier le modèle économique et financier de structures qui rencontrent des difficultés économiques avérées : des subventions sur crédits d'ingénierie DASESS

Article 4 : Les engagements de la Communauté de Communes Avre Luce Noye

Pour permettre la réalisation des actions, la Communauté de Communes Avre Luce Noye s'engage à :

- Mettre à disposition de l'association un bureau et des moyens permettant l'accueil et l'accompagnement des porteurs de projet.
- Elaborer et diffuser des outils de communication qui permettront de rendre visible le partenariat auprès des habitants et porteurs de projet du territoire.
- Orienter les porteurs de projet identifiés par les interlocuteurs de la Communauté de Communes vers le référent Initiative Somme France Active Picardie.
- Associer le référent Initiative Somme France Active Picardie aux projets d'implantation, ouvertures de commerce, services de santé portés par la collectivité ou l'un des membres de la collectivité.
- Associer Initiative Somme France Active Picardie à l'organisation d'actions visant à promouvoir l'entrepreneuriat local.
- Informer Initiative Somme France Active Picardie des dispositifs d'aides mis en place par la collectivité à destination des porteurs de projet ou entreprises du territoire.
- Associer Initiative Somme France Active Picardie aux groupes de travail dont l'objet serait la mise en place d'outils d'accompagnement en direction du tissu économique local.

Article 5 : Evaluation

Chaque année Initiative Somme France Active Picardie présentera un bilan qualitatif et quantitatif des actions réalisées sur le territoire. Cette présentation aura pour finalité d'évaluer les réalisations de l'année écoulée, de prévoir le programme d'interventions pour l'année à venir et d'étudier conjointement des propositions d'évolutions tant dans les actions d'accompagnement que dans l'organisation générale.

Article 6 : Financement

En contrepartie des actions conduites par Initiative Somme France Active Picardie sur le territoire de la Communauté de Communes Avre Luce Noye, il est convenu que Communauté de Communes Avre Luce Noye apporte une contribution financière annuelle calculée sur la base de 50 cts d'euros par habitant sur la base du recensement INSEE au 1^{er} janvier de l'année concernée. Cette contribution prendra la forme d'une adhésion à Initiative Somme France Active Picardie.

Article 7 : Durée de la convention, condition de modification et résiliation

La présente convention est d'une durée de trois ans.
La convention prend effet au 1^{er} janvier 2026.

Article 8 : zone d'exécution

La présente convention a vocation à s'appliquer sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Avre Luce Noye.
En cas de modification du périmètre de la Communauté de Communes, la présente convention s'appliquera au nouveau zonage.

Article 9 : Modification

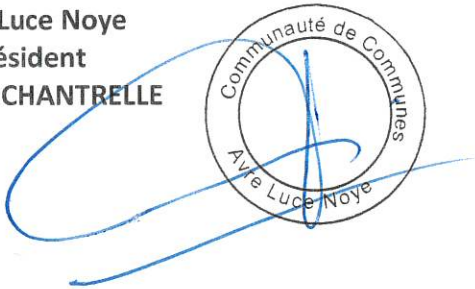
Pendant la période couverte, toute modification se fera par un avenant signé des deux parties.

Article 10 : Juridiction compétente

En cas de litige sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable. En cas de désaccord persistant, le litige sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal Administratif d'Amiens.

Fait à Ailly sur Noye, le

**Pour la Communauté de Communes
Avre Luce Noye
Le Président
Brice CHANTRELLE**



A blue ink signature is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Communauté de Communes Avre Luce Noye' around its perimeter.

**Pour Initiative Somme
France Active Picardie
Le Président
Xavier CAPRON**